

# Le Magny - Chateaufumeillant

Une randonnée proposée par Sur les pas des Maîtres Sonneurs

4ème étape du parcours GRAVEL- VTT définit à partir du GR® "Au pays de George Sand Sur les Pas des Maîtres Sonneurs entre Berry et Bourbonnais."  
Classement des étapes à titre indicatif nous sommes sur une boucle



|                           |          |                                 |                        |
|---------------------------|----------|---------------------------------|------------------------|
| <b>Durée :</b>            | 4h       | <b>Difficulté :</b>             | Facile                 |
| <b>Distance :</b>         | 60,32 km | <b>Retour point de départ :</b> | Non                    |
| <b>Dénivelé positif :</b> | 350 m    | <b>Activité :</b>               | Cyclo-Route/VTC/Gravel |
| <b>Dénivelé négatif :</b> | 360 m    |                                 |                        |
| <b>Point haut :</b>       | 327 m    | <b>Commune :</b>                | Le Magny (36400)       |
| <b>Point bas :</b>        | 183 m    |                                 |                        |

## Description

Commencez par indiquer le point de départ. Si l'accès est en voiture, précisez les possibilités concrètes de stationnement. Si l'accès peut se faire aussi en transports en commun, précisez le moyen et la ligne à utiliser.

(D) Départ du parking de la salle des fêtes. Prendre à gauche la Rue du Paradis jusqu'au carrefour avec la D72. Passer tout droit pour emprunter la Rue du Champ Pommier. Prendre à gauche l'ancienne voie ferrée sur 500m environ. La quitter pour se diriger vers la D927. Virer à gauche sur environ 50m.

(1) Traverser la D927 (prudence), suivre la route en face passer Bellefond, la Coudraie, la voie se termine en chemin à prendre. Au carrefour, virer à droite. Passer la Côte Noire, poursuivre sur cette route jusqu'à un calvaire.

(2) Au calvaire, prendre le chemin presque en face. Au 1er carrefour, tourner dans le chemin de droite puis de nouveau à droite à la route et aussitôt à le chemin à gauche. Au carrefour de chemins suivants, prendre à droite et à gauche pour rejoindre Chavigner.

(3) À la sortie de Chavigner, prendre sur la droite la route puis le chemin sur la gauche. Au prochain croisement, emprunter le 1er chemin à gauche. Au suivant, prendre à droite et rejoindre Laloeuf, continuer en face.

(4) Virer à droite, passer sous le pont de la ligne de chemin de fer et prendre à droite

(5) A la route prendre à droite et aller tout droit et franchir le pont sur l'Indre.

(6) Aux Buissons, s'engager sur la route à gauche sur 500m. Partir à droite dans un chemin creux qui gravit un coteau.

(7) Au carrefour en étoile où est implanté un calvaire, prendre en face pour rejoindre la route D943 (prudence). Remonter cette route à gauche, prendre la 2ème route à droite et rejoindre le village de Nohant par la droite jusqu'à la place devant l'église et la Maison de George Sand.

(8) Quitter la place du village de Nohant en empruntant l'allée en herbe qui descend à gauche du Bureau de Tourisme. Au niveau d'un puits, prendre à gauche. Virer à droite puis suivre une route annoncée en cul-de-sac direction le Chêne. En poursuivant dans la même direction, couper la D51E

(9) Prendre sur la gauche une piste et remonter dans le bourg de Saint-Chartier. Par la droite suivre la rue que surplombe le parc du Château de

## Points de passages

- D Le Magny Parking Salle des fêtes**  
N 46.566155° / E 1.959707° - alt. 247 m - km 0
- 1 traversée de la D927**  
N 46.572358° / E 1.932818° - alt. 224 m - km 2.44
- 2 Un calvaire traversée de la D 318 menant au lieu-di**  
N 46.596994° / E 1.917476° - alt. 214 m - km 5.96
- 3 Chavigner**  
N 46.602161° / E 1.938354° - alt. 231 m - km 8.79
- 4 croisement de chemins**  
N 46.620681° / E 1.958733° - alt. 194 m - km 12.07
- 5 Route de Vieilleville**  
N 46.614989° / E 1.963264° - alt. 193 m - km 12.86
- 6 Les Buissons**  
N 46.615594° / E 1.968253° - alt. 191 m - km 13.25
- 7 Croix des Buissons**  
N 46.623449° / E 1.971021° - alt. 206 m - km 14.52
- 8 Place de l'église du village de Nohant**  
N 46.6255° / E 1.974824° - alt. 213 m - km 15.23
- 9 Carroir de la Place**  
N 46.645358° / E 1.98852° - alt. 183 m - km 17.74
- 10 Place des Luthiers**  
N 46.647774° / E 1.977362° - alt. 187 m - km 18.83
- 11 Hameau de la Preugne, après l' - Igneraie (rivière) - Affluent de l'Indre**  
N 46.649188° / E 1.986256° - alt. 187 m - km 19.59
- 12 Piste la Colterie**  
N 46.652097° / E 1.989239° - alt. 189 m -

Saint-Chartier et mène à la Place des Luthiers.

(10) De la place, contourner l'église de Saint-Chartier et laisser sur la droite un lavoir couvert. Juste après la ferme de la Bletterie, tourner à gauche pour remonter sur le coteau d'où l'on a une belle vue sur le château de la Vallée Bleue, puis sur un corps de ferme avec grange à porteau.

(11) Devant les premières maisons de la Preugne, obliquer à gauche et encore à gauche au calvaire. Arriver sur la D69 et la suivre à droite sur environ 200m (prudence).

(12) S'engager à gauche après le petit pont sur la piste qui gravit un coteau. En contournant la première maison du village de la Colterie, rejoindre une petite route en balcon sur la droite (vaste panorama sur la Vallée Noire).

(13) Prendre la route à gauche et rejoindre la D69b. La suivre à droite et rejoindre tout droit la D69. Nous sommes dans le village de Verneuil-sur-Igneraie.

(14) Remonter sur toute sa longueur la rue principale en passant devant les ateliers des poteries de la Vallée Noire jusqu'à une bifurcation aux Épingués.

(15) Obliquer sur la gauche en empruntant une petite route qui devient chemin creux en lisière de bois. Arriver sur une route, la traverser et prendre en face.

(16) À la route, prendre en face puis à gauche sur la D72. Franchir un pont, et au niveau d'un virage, poursuivre en face par un large chemin qui monte vers le village de la Berthenoux.

(17) Passer devant un calvaire (la Croix des Granges-des-Moines) et rejoindre la route qui, en entrant dans le bourg devient Rue Notre Dame. En face de l'église, prendre la Rue du Stade en direction du gîte d'étape communal de La Berthenoux.

(18) Laisser le gîte de La Berthenoux sur la gauche et poursuivre jusqu'à la route départementale. Prendre un chemin en épingle sur la gauche.

(19) À l'extrémité, tourner à droite sur une route goudronnée et traverser le hameau de La Rue. Continuer sur la gauche en direction d'un château d'eau.

(20) Au pied de celui-ci, prendre sur la droite et rejoindre une route qui plonge vers la vallée (vue sur le village de Thevet-Saint-Julien et sur les monts de la Marche dans le lointain).

(21) À l'entrée du bourg, prendre à droite la Rue du Docteur-Bauchet qui conduit à la place de l'église de Thevet-Saint-Julien et prendre la D940 à droite.

(22) Sortir de Thevet-Saint-Julien par la D940 qui enjambe l'Igneraie. Au calvaire, prendre à gauche en direction du stade et s'engager dans le large chemin de terre ombragé qui longe celui-ci. Poursuivre jusqu'à la Petite Pouzerie où l'on prend la petite route à gauche jusqu'au Château de la Pouzerie.

(23) Emprunter une route à gauche sur quelques mètres et tourner à droite en direction des Baudins. Arriver à l'entrée d'un virage à gauche à 90°. Prendre la piste en face sur 1km.

(24) À la route, prendre à gauche, franchir un pont à l'entrée de Cosnay,

km 20.13

## 13 Route à gauche

N 46.656059° / E 2.009291° - alt. 243 m - km 21.9

## 14 Village de Verneuil/Igneraie

N 46.657319° / E 2.016683° - alt. 250 m - km 22.68

## 15 Patte d'oie les Épingués

N 46.657539° / E 2.02973° - alt. 247 m - km 23.69

## 16 Route des Ginets

N 46.660765° / E 2.047153° - alt. 218 m - km 25.12

## 17 Calvaire

N 46.661531° / E 2.057292° - alt. 243 m - km 25.96

## 18 Gîte communal La Berthenoux

N 46.661015° / E 2.062624° - alt. 248 m - km 26.46

## 19 Hameau de La Rue

N 46.658983° / E 2.065574° - alt. 252 m - km 26.89

## 20 Château d'eau La Berthenoux

N 46.654911° / E 2.073299° - alt. 258 m - km 27.74

## 21 Village de Thevet Saint-Julien

N 46.63814° / E 2.070048° - alt. 211 m - km 29.66

## 22 croisement de chemins

N 46.633418° / E 2.064909° - alt. 200 m - km 30.41

## 23 Château de la Pouzerie

N 46.615218° / E 2.056519° - alt. 203 m - km 32.81

## 24 La Chaume Martin

N 46.601759° / E 2.045619° - alt. 215 m - km 34.63

## 25 Sortie du hameau de Cosnay

N 46.599489° / E 2.051112° - alt. 210 m - km 35.36

## 26 Port Arthur

N 46.590772° / E 2.062388° - alt. 232 m - km 37.03

## 27 Église du village de Montlevicq

N 46.576762° / E 2.069641° - alt. 242 m - km 38.95

## 28 Chemin après Priches

N 46.567228° / E 2.077709° - alt. 228 m - km 40.71

## 29 Route rejoignant la D943

N 46.558494° / E 2.08788° - alt. 230 m - km 42.46

## 30 Village de La Motte-Feuilly

N 46.545631° / E 2.091742° - alt. 248 m - km 44

## 31 Calvaire sur la D36a

aller à droite sur environ 50m. Prendre sur la droite un chemin qui longe une ferme.

(25) À l'intersection suivante, s'engager à gauche pour passer au milieu de grandes parcelles de culture. Prendre ensuite à gauche, par une piste transversale, atteindre une route.

(26) Suivre la route à droite et gagner le mur d'enceinte du parc du château. Le contourner par la droite, puis se diriger à gauche vers l'église de Montlevicq.

(27) De l'église, prendre la petite route à droite, passer devant le cimetière. Descendre vers le hameau de Priches et son château. Tourner à droite pour franchir l'Ignaraie. Remonter par la route qui longe une ferme.

(28) Juste avant des bâtiments d'élevage, prendre une piste caillouteuse sur la gauche. À l'intersection suivante, prendre à gauche un chemin herbeux qui franchit un ruisseau par une large passerelle.

(29) Suivre une route à droite. Couper la D 943 (prudence) et poursuivre en face par la D 36a. L'itinéraire traverse l'emprise d'une ancienne voie ferrée.

(30) À l'entrée de la Motte-Feuilly, prendre la première rue sur la droite puis à gauche au niveau de hangars (on aperçoit le haut de la toiture du château et son bardage en bois). Passer entre l'église et le centre équestre de la Motte-Feuilly.

(31) À la D36a, s'engager sur la petite route en face légèrement à gauche près d'un calvaire. À la Croix Jolie, obliquer à gauche sur la D36.

(32) À l'entrée du village de Champillet, prendre à droite la Rue du Moulin (noter l'inscription sur la façade de l'ancienne hostellerie). Passer sur la digue de l'étang (juste avant l'église un jalon fait référence au chemin de Compostelle) et arriver à l'église de Champillet.

(33) Laisser l'église de Champillet à gauche et sortir du bourg. Prendre à droite en direction de la Combette. Une fois franchie l'ancienne voie ferrée, le chemin s'enfonce sous une voûte de châtaigniers et d'acacias. Arriver sur une route D26a. La traverser et continuer en face.

(34) Couper la D26 et prendre la direction Le Breuil sur environ 300m. Juste au coin du premier bâtiment, prendre à gauche un chemin qui rejoint le hameau de La Bierge. Traverser La Bierge par la droite.

(35) Prendre une route à gauche (Sud-Est) en direction de Meillaie (vue sur le clocher d'Urciers). Passer près d'un ancien lavoir bordé de peupliers. Couper la D71 et poursuivre par un chemin en face. Passer sous un ancien pont de chemin de fer.

(36) Obliquer sur la droite en empruntant une large piste. Dépasser Malterre et traverser une petite route. À l'intersection, prendre une route sur la droite pour gagner le Magnoux.

(37) Traverser le hameau du Magnoux vers l'Est et poursuivre sur environ 500m. À une patte d'oie, obliquer sur la droite pour ensuite emprunter un chemin à droite.

(38) À la route, tourner à gauche et suivre celle-ci.

(39) Quitter la route et s'engager à gauche dans un chemin creux entre deux haies épaisses ; il conduit à La Bidoire (entrée dans le département du Cher).

(40) Dans le hameau de la Bidoire, au niveau d'une croix, prendre à droite un chemin semi-goudronné sur environ 100m. Le laisser sur la droite et continuer tout droit dans un chemin herbeux qui devient ensuite plus caillouteux. Poursuivre sur environ 600m.

(41) Continuer en face, puis virer à gauche pour franchir un ruisseau (rivière la Sinaise). Le chemin s'élève vers le Nord-Ouest.

N 46.543152° / E 2.090884° - alt. 250 m - km 44.77

## 32 Entrée dans le village de Champillet

N 46.548169° / E 2.110968° - alt. 242 m - km 46.49

## 33 Eglise de Champillet

N 46.547242° / E 2.112127° - alt. 245 m - km 46.65

## 34 Traversée D26

N 46.530025° / E 2.113296° - alt. 288 m - km 48.9

## 35 Hameau de La Bierge

N 46.527855° / E 2.125656° - alt. 292 m - km 50.47

## 36 Chemin de Malterre

N 46.528061° / E 2.146137° - alt. 303 m - km 52.13

## 37 Hameau du Magnoux

N 46.524142° / E 2.155139° - alt. 324 m - km 52.96

## 38 Route de Grand Champ

N 46.524267° / E 2.165664° - alt. 319 m - km 53.86

## 39 Chemin d'accès à La Bidoire

N 46.532623° / E 2.17179° - alt. 299 m - km 54.96

## 40 Croix du hameau de La Bidoire

N 46.537516° / E 2.171768° - alt. 270 m - km 55.55

## 41 Allée longeant la Sinaise

N 46.543273° / E 2.17768° - alt. 259 m - km 56.36

## 42 Les Plantes à Lemme

N 46.550614° / E 2.167155° - alt. 256 m - km 57.63

## 43 croisement D70 - Sinaise (rivière) - Affluent de l'Arnon

N 46.555174° / E 2.189547° - alt. 237 m - km 59.54

## A Mairie De Chateaumeillant

N 46.560405° / E 2.194933° - alt. 245 m - km 60.32

Couper la D70 et prendre en face un chemin à travers les vignes de Châteaumeillant. Gagner un croisement.

(42) À les plantes à Lemme, prendre à droite. Après une longue ligne droite, virer sur une petite route à gauche pour enjamber la D943. Environ 100m après le pont, prendre le sentier à droite

(43) à la D70 passer sur un pont et rejoindre le centre du bourg (mairie).

(A) arrivée en centre bourg (mairie, place Guyot)

## Informations pratiques

Ravitaillement: Intermarché Le Magny

Restaurant Sarzay, St Chartier, Verneuil, Châteaumeillant

Hébergement Camping et gîte d'étape étang Merlin

## A proximité

**\_Sarzay\_** Château

**Nohant** Maison de George Sand

**St Chartier** Château

**Verneuil** Château du Coudray

**La Berthenoux** Prieuré, église lanterne des morts

**Thevet St Julien** Musée des Racines

**Montlevicq** Châteaux, village

**La Motte Feuilly** Châteaux, Gisant de Charlotte d'Albret dans l'église

**Champillet** Eglise

**Châteaumeillant** Vignes(dégustation, eglise,Château

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-/43191528>



### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

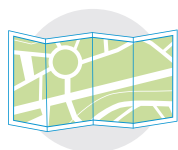
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



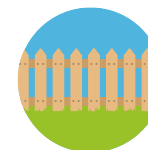
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



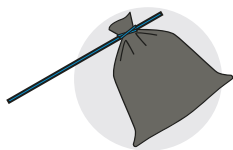
#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**